

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2639

29 octobre 2011

SOMMAIRE

Algeco/Scotsman Group S.à r.l.	126661	GE Capital Real Estate Lux GP	126664
Allianz Life Luxembourg	126633	Gecoter S.à r.l.	126659
Alteza S.A.	126654	Gers Investments	126662
Asoro S.A.	126635	Groupe Hima Finance Investholding S.A.	126635
Assreal S.A.	126648	Harbin S.A.	126665
Barrel Assets S.à r.l.	126657	Hospitality Services S.à r.l.	126650
Belron OPS S.à r.l.	126638	Isiwis S.à r.l.	126655
Bibe s.à r.l.	126638	Jaluit Investments S.à r.l.	126643
CB Diagnostics Luxembourg	126653	Kar-Tess Holding	126628
Cherry Estates SA	126653	LAIF Luxembourg Holding S.à r.l.	126639
Cheyne Deutsche Fond I S.à r.l.	126643	LuxCo 131 S.à r.l.	126647
Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.à r.l.	126638	Lux-Portfolio Advisory S.A. Holding	126634
Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.C.A.	126638	"Lux-Portfolio" SICAV	126664
Clayax Acquisition Luxembourg 5 S.C.A.	126638	Morewin S.A.	126670
Corn Products Employee Services S.à r.l.	126650	Mowo s.à r.l.	126630
Corn Products Netherlands Holding S.à r.l.	126653	Nevis Investments S.A.	126628
Cresco Capital Weisseritz Park S.à r.l. ..	126672	Newan S.A.	126662
DCL Invest S.A.	126671	Oase Finance S.A.	126667
Dow International Finance S.à r.l.	126655	P.I.I. S.A.	126654
EAPV 3 Luxembourg S.à r.l.	126661	Rinardoo S.A.	126639
ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF C	126635	Rootness S.A.	126645
ECOPARC Windhof G.I.E.	126650	Santa Capital Holding S.à r.l.	126647
Eltrona Imagin S.A.	126661	Sentinel S.A.	126631
Euro Finance Invest (E.F.I.) Holding S.A.	126641	Sentinel S.A.	126630
Fairfield Capital S.A.	126665	Shua Participations S.A.	126653
FIN.ZO S.A.	126641	SK Participation S.à r.l.	126631
First Data International Luxembourg V S.à r.l.	126626	Solar Industrial Group Holding	126663
		Tipex	126633
		Uzfruiz	126636
		VG SICAV	126632
		WIKIO Luxembourg	126632
		WRI Nominees Limited	126632

First Data International Luxembourg V S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: USD 34.188,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.605.

In the year two thousand and eleven, on the first day of August

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned,

THERE APPEARED

Mr. Frédéric LEMOINE, attorney-at-law, residing in Luxembourg, acting in his capacity as attorney-in-fact of First Data International Incorporated, a limited liability company duly organized under the laws of the Delaware, having its registered office at 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, United States of America, by virtue of a power of attorney issued under private signature on 29th July 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for registration purposes.

Such appearing party declares and requests the undersigned notary to state that:

I) The appearing party is the sole partner of "First Data International Luxembourg V S.à r.l." a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), a having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg companies and trade register under number B 146.605, incorporated by deed of the undersigned notary on May 15, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") number 1291 on July 4, 2009. The articles of association were amended several times by two deeds of the undersigned notary on December 1, 2009, published in the Mémorial C number 168 on January 27, 2010 and the Memorial C number 279 on February 9, 2010, respectively (the "Company").

II) That the capital of the Company is set at ninety-three thousand five hundred and ninety-four US dollars (USD 93,594) divided into ninety-three thousand five hundred and ninety-four (93,594) shares of one US dollar (USD 1) each.

III) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Reduction of the share capital of the Company by an amount of fifty-nine thousand four hundred and six US dollars (USD 59,406) so as to bring it from its present amount of ninety-three thousand five hundred and ninety-four US dollars (USD 93,594) down to thirty-four thousand one hundred and eighty-eight US dollars (USD 34,188), through the cancellation of fifty-nine thousand four hundred and six (59,406) shares.

2. Amendment of Article 6 of the articles of association of the Company so as to reflect the proposed capital reduction.

IV) After this has been set forth, the above named partner, representing the entire corporate capital of the Company, has decided to take the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolved to reduce the Company's share capital by an amount of fifty-nine thousand four hundred and six US dollars (USD 59,406) so as to bring it from its present amount of ninety-three thousand five hundred and ninety-four US dollars (USD 93,594) down to thirty-four thousand one hundred and eighty-eight US dollars (USD 34,188), through the cancellation of fifty-nine thousand four hundred and six (59,406) shares.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 6 of the articles of association of the Company is amended and restated as follows:

" **Art. 6.** The capital is set at thirty-four thousand one hundred and eighty-eight US dollars (USD 34,188) divided into thirty-four thousand one hundred and eighty-eight (34,188) shares of one US dollar (USD 1) each."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand euro (€ 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Suite la version française du texte qui précède:

En l'an deux mille onze, le premier août,

Devant Maître Francis KESSELER, notaire, de résidence à Esch/Alzette, le soussigné,

A COMPARU:

Mr. Frédéric LEMOINE, avocat, demeurant au Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration de la société First Data International Incorporated, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 2711, Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware, 19808, Etats-Unis, donnée sous seing privé le 29 juillet 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I) La comparante est le seul associé de First Data International Luxembourg V S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.605, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire le 15 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 1291 en date du 4 juillet 2009. Les statuts de la société ont été modifiés plusieurs fois par deux actes notariés du notaire instrumentaire en date du 1^{er} décembre 2009, respectivement publiés au Mémorial C numéro 168 en date du 27 janvier 2010 et au Mémorial C numéro 279 en date du 9 février 2010 (la «Société»).

II) Le capital de la Société est fixé à quatre-vingt-treize mille cinq cent quatre-vingt quatorze US dollars (93.594 USD) divisé en quatre-vingt-treize mille cinq cent quatre-vingt quatorze (93.594) parts sociales ayant une valeur nominale de un US dollar (1 USD) chacune.

III) L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1. Réduction du capital de la Société à concurrence de cinquante-neuf mille quatre cent six US dollars (59.406 USD), afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-treize mille cinq cent quatre-vingt quatorze US dollars (93.594 USD) à trente-quatre mille cent quatre-vingt huit US dollars (34.188 USD) par l'annulation de cinquante-neuf mille quatre cent six (59.406) parts sociales.

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital.

IV) Ces faits exposés, l'associé prénommé représentant l'intégralité du capital social a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social à concurrence de cinquante-neuf mille quatre cent six US dollars (59.406 USD), afin de le porter de son montant actuel de quatre-vingt-treize mille cinq cent quatre-vingt quatorze US dollars (93.594 USD) à trente-quatre mille cent quatre-vingt huit US dollars (34.188 USD) par l'annulation de cinquante-neuf mille quatre cent six (59.406) parts sociales.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 6 des statuts de la Société est amendé et est maintenant rédigé de la manière suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à trente-quatre mille cent quatre-vingt huit US dollars (34.188 USD) divisé en trente-quatre mille cent quatre-vingt huit (34.188) parts sociales d'une valeur nominale de un US dollar (1 USD) chacune.

Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunération ou charges sous quelques formes que ce soit, qui incombe à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Cet acte notarié a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lemoine, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 août 2011. Relation: EAC/2011/10835. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011127676/108.

(110147118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Nevis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 117.165.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 16 août 2011

1. Les mandats des administrateurs ont été reconduits et viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2013.

L'adresse professionnelle de Monsieur Pierre-Olivier WURTH et de Monsieur Jim PENNING, tous deux administrateurs de la société, est désormais sise au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

2. La société anonyme FISCALITE IMMOBILIERE S.A., établie et ayant son siège social à L-6975 Rameldange, 28, am Bounert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.162 est nommée commissaire aux comptes en remplacement de la société anonyme MAZARS S.A., dont le mandat n'est pas reconduit.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2013.

3. Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat du 25B boulevard Royal à L-2449 Luxembourg au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 août 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011130915/24.

(110151334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Kar-Tess Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 18.031.

—
In the year two thousand and eleven, on the twenty-second of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

1) "BOVAL S.A.", incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

2) "CARLCAN HOLDING LIMITED", incorporated under the laws of Bahamas, with registered office at Ocean Centre, Montagu Foreshore, East Bay Street, Nassau, Bahamas,

3) "O&R Holdings Ltd.", incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at 3076 Sir Francis Drake's Highway, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

all represented by Ms Danielle SCHROEDER, company manager, with professional address in L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, by virtue of three proxies hereto annexed.

The appeared parties are the shareholders of "KAR-TESS HOLDING", a société à responsabilité limitée, having its registered office at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 18031), incorporated by a notarial deed on December 17, 1980, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 24 of 6 February 1981 (the "Company"). The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a notarial deed on December 1st, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 191 dated 31st January 2011.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to reduce the share capital by an amount of EIGHT MILLION NINE HUNDRED EIGHTY-THREE THOUSAND FIVE HUNDRED Euros (8,983,500.- EUR) so as to reduce it from its actual amount of FORTY-NINE MILLION EIGHT HUNDRED SIXTY-SEVEN THOUSAND ONE HUNDRED Euros (49,867,100.- EUR) to FORTY MILLION EIGHT HUNDRED EIGHTY-THREE THOUSAND SIX HUNDRED Euros (40,883,600.EUR) by cancellation of eighty-two thousand eight hundred and fourteen (82,814) class A shares and seven thousand twenty-one (7,021) class B shares to be reimbursed to the shareholders.

Second resolution

The shareholders decide to amend the first paragraph of article five of the articles of incorporation to read as follows:
“The corporate capital is fixed at FORTY MILLION EIGHT HUNDRED EIGHTY-THREE THOUSAND SIX HUNDRED Euros (40,883,600.- EUR) divided into three hundred and seventy-six thousand eight hundred and eighty-six (376,886) class A shares and thirty-one thousand nine hundred and fifty (31,950) class B shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.”

Third resolution

The shareholders decide to reduce the share premium by an amount of THIRTY-THREE MILLION SIX HUNDRED AMD NINETY-FOUR THOUSAND AND TEN Euros (33,694,010.- EUR) so as to reduce it from its present amount of ONE HUNDRED EIGHTY-SEVEN MILLION THIRTY-THREE THOUSAND EIGHT HUNDRED AND FIFTY-TWO EUROS (187,033,852.- EUR) to ONE HUNDRED AND FIFTY-THREE MILLION THREE HUNDRED AND THIRTY-NINE THOUSAND EIGHT HUNDRED AND FORTY-TWO EUROS (153,339,842.-EUR) by reimbursement of the amount of THIRTY-THREE MILLION SIX HUNDRED AND NINETY-FOUR THOUSAND AND TEN Euros (33,694,010.- EUR) to the existing shareholders proportionally to their participation in the share capital.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux juillet.

Par devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) «BOVAL S.A.», société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

2) «CARLCAN HOLDING LIMITED», société du droit de Bahamas, ayant son siège social au Ocean Centre, Montagu Foreshore, East Bay Street, Nassau, Bahamas,

3) «O&R Holdings Ltd.» , Société de droit des Iles Vierges britanniques, ayant son siège social au 3076 Sir Francis Drake's Highway, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

toutes représentées par Madame Danielle SCHROEDER, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de trois procurations ci-annexées.

Les parties comparantes sont les associés de la Société à responsabilité limitée «KAR-TESS HOLDING», ayant son siège social au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 18031), constituée suivant acte notarié en date du 17 décembre 1980, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 24 du 6 février 1981. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 1^{er} décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 191 du 31 janvier 2011.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de réduire le capital social à concurrence de HUIT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT TROIS MILLE CINQ CENTS Euros (8.983.500.- EUR) pour le porter de son montant actuel de QUARANTE-NEUF MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE-SEPT MILLE CENT Euros (49.867.100.- EUR) à QUARANTE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT TROIS MILLE SIX CENTS EUROS (40.883.600.- EUR) par annulation de quatre-vingt-deux mille huit cent quatorze (82.814) parts sociales de Classe A et sept mille vingt et une (7.021) parts sociales de Classe B par remboursement aux associés.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts qui aura la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à QUARANTE MILLIONS HUIT CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE SIX CENTS EUROS (40.883.600.- EUR) et est représenté par trois cent soixante-seize mille huit cent quatre-vingt-six (376.886) parts sociales de classe A et trente et un mille neuf cent cinquante (31.950) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.»

Troisième résolution

Les associés décident de réduire la prime d'émission à concurrence d'un montant de TRENTE-TROIS MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE ET DIX EUROS (33.694.010,- EUR) pour la ramener de son montant actuel de CENT QUATRE-VINGT-SEPT MILLIONS TRENTE-TROIS MILLE HUIT CENT CINQUANTE-DEUX EUROS (187.033.852,- EUR) à un montant de CENT CINQUANTE-TROIS MILLIONS TROIS CENT TRENTE-NEUF MILLE HUIT CENT QUARANTE-DEUX EUROS (153.339.842,- EUR) par remboursement du montant de TRENTE-TROIS MILLIONS SIX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE MILLE ET DIX EUROS (33.694.010,- EUR) aux actionnaires existants proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. SCHROEDER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 25 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9991. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. THOMA.

Référence de publication: 2011125969/102.

(110144726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Mowo s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 111, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 5.375.

—
EXTRAIT:

Il résulte du procès verbal d'une assemblée générale extraordinaire en date du 17 août 2011, enregistré à Esch/Alzette en date du 19 août 2011, EAC/2011/11291.

L'assemblée générale décide de confirmer Monsieur Théodore dit Ted WORMERINGER, commerçant, né à Luxembourg, le 19 février 1927, demeurant à L-7241 Bereldange, 111, rue de Luxembourg, en sa qualité de gérant de la société pour une durée indéterminée.

L'assemblée générale décide de confirmer Monsieur Suso BRÜCHLE, gérant de sociétés, né à Heidenheim, Allemagne, en date du 26 mars 1958 (Matricule 1958 0326 474), demeurant à L-7274 Walferdange, 7, Op den Aessen, en sa qualité de gérant de la société pour une durée indéterminée.

L'assemblée générale décide de révoquer Madame Claudine WORMERINGER, employée privée, née à Luxembourg, le 15 mai 1957, demeurant à L-7303 Steinsel, 18, rue des Noyers, et Monsieur Guy ROTH, employé privé, né à Wiltz, le 25 août 1945, demeurant à L-7303 Steinsel, 18, rue des Noyers, en leur fonction de délégués à la gestion journalière de ladite société et de ne pas les remplacer.

Que Madame Nicole Margot Marie STREFF, en son vivant commerçante en retraite, née à Luxembourg, le 28 août 1931, épouse de Monsieur Ted WORMERINGER, ayant demeuré en dernier lieu à L-7241 Bereldange, 111, rue de Luxembourg, est décédée à Luxembourg, le 22 mars 2009, assurait le mandat de gérante de la société jusqu'au jour de son décès. L'assemblée générale décide de ne pas nommer un gérant supplémentaire en représentation de Madame Nicole Streff.

Differdange, le 19 septembre 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour la société

Robert SCHUMAN

Le notaire

Référence de publication: 2011131257/30.

(110151068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Sentinel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 160.437.

—
Par la présente, nous démissionnons avec effet immédiat de notre fonction de Commissaire aux comptes de votre Société SENTINEL S.A., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.437.

Lux-Audit S.A.

Référence de publication: 2011127358/11.

(110146713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

SK Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.881.525,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.454.

Suite à un transfert de parts sociales sous seing privé, le capital de la société SK PARTICIPATION Sàrl se répartit de la manière suivante à dater du 1^{er} septembre 2011:

TRISTAR CORPORATION

Urbanizacion Obarrio, Torre Swiss, Calle 53

Panama City Republic of Panama 529 395 parts

Cyril ABECASSIS

29, Chemin Jean-Achard

CH-1231 CONCHES 6 170 parts

Emmanuel SEBAG

10, Bruton Street-5th floor

GB-W1J6PX LONDON 18 452 parts

Jean-Jacques MURRAY

10, Bruton Street-5th floor

GB-W1J6PX LONDON 34688 parts

PERREARD DE BOCCARD S.A. agissant en tant que

Nominee et Trustee pour le compte de Jean-Christophe Murray

Rue de la Coulouvrenière 29 1204 Geneva, Switzerland 1 636 parts

Jean-Marc MURRAY

1017 North Beverly Drive

Beverly Hüls, CA 90210

USA 1 636 parts

Montana MURRAY

1017 North Beverly Drive

Beverly Hills, CA 90210

USA 1 636 parts

Milann MURRAY

1017 North Beverly

Drive Beverly Hills, CA 90210

USA 1 636 parts

TOTAL 595 249 parts

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Certifié sincère et conforme

SK PARTICIPATION S.à r.l.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2011127366/43.

(110146826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Sentinel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 160.437.

Par la présente, Monsieur Max GALOWICH, Monsieur Jean-Paul FRANK, Monsieur Georges GREDDT déclarent démissionner de leur poste d'administrateur de la société susvisée avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12/09/2011.

Max GALOWICH / Jean-Paul FRANK / Georges GREDET.

Référence de publication: 2011127359/11.

(110146713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

WIKIO Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 113.995.

La société Télévision Française 1 - TF1, ayant son siège au 1, Quai du point du jour, 92100 Boulogne Billancourt, France agissant par son Président, Nonce Paolini, directeur de Wikio Luxembourg SA enregistrée au RCS sous le numéro B 113.995, décide de nommer comme représentant permanent, Monsieur Olivier Abecassis, résidant au 76, avenue Jean-Baptiste Clément, 92100 Boulogne Billancourt, France, avec effet immédiat en remplacement de Monsieur Christophe Marx.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011127401/15.

(110146705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

VG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.531.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 5 Août 2011 («l'Assemblée Générale») à pris acte de la démission de l'administrateur suivant:

- Monsieur Giovanni Patri.

L'Assemblée Générale du 5 Août 2011 («l'Assemblée Générale») à pris acte du décès de l'administrateur suivant:

- Monsieur Vittorio Ghidella

L'Assemblée Générale à pris acte de la nomination des administrateurs suivants:

- Monsieur Alessandro Castagnetti, Administrateur, avec adresse professionnelle, 1, Via Clemente Maraini, CH-6900 Lugano;

- Monsieur Arnaud Bouteiller, Administrateur, avec adresse professionnelle, 41, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Monsieur Franco TullioBertoni, Administrateur, avec adresse professionnelle, 1, Via Clemente Maraini, CH-6900 Lugano.

L'Assemblée Générale a renouvelé les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Sylvain Feraud, Président, avec adresse professionnelle, 41 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Madame Margherita Balerna Bommartini, Administrateur, avec adresse professionnelle, 6, Via S. Salvatore, CH-6900 Lugano, Suisse;

- Monsieur Renzo Triulzi, avec adresse professionnelle, Via Stefano Franscini 22, CH 6901 Lugano.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes au 31 Décembre 2011.

L'Assemblée Générale à renouvelé le mandat du réviseur d'entreprise suivant:

- Mazars, 10A, rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 Décembre 2011.

Pour VG SICAV

Référence de publication: 2011131015/28.

(110151058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

WRI Nominees Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 152.021.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2010 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 15 juin 2011, sous la référence L110091736 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127403/13.

(110146831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Allianz Life Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.-D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 37.619.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2011.

Référence de publication: 2011127515/10.

(110147381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Tipex, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg E 2.578.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le dix-huit août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Maître Eyal GRUMBERG, Avocat à la Cour, né à Jerusalem (Israël) le 23 octobre 1967 (i.n.1967 10 23 393) demeurant à L8253 Mamer. 47, rue des Mersiers.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société civile "TIPEX", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 2.578, (matricule 2000 70 00 627) a été constituée par acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1^{er} mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 494 du 12 juillet 2000.

b) Que le capital social est fixé à DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (2.500.-EUR), divisé en CENT (100) parts de VINGT-CINQ EUROS (25.-EUR) chacune.

c) Que le comparant déclare être devenu l'associé unique de la Société.

d) Que le comparant, en tant qu'associé unique, a décidé de dissoudre et de liquider la Société.

e) Qu'en conséquence le comparant se voit attribuer tous les éléments d'actifs et passifs de la Société et qu'il déclare assurer le paiement de toutes les dettes de la Société, même inconnues à l'instant.

f) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.

g) Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

i) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

Déclaration

Le comparant déclare que la société civile TIPEX est propriétaire des éléments immobiliers dans la maison en copropriété sise à Luxembourg au coin de 148-150 boulevard de la Pétrusse et 4-6, Avenue de la Gare. Inscrite au Cadastre comme suit Ville de Luxembourg, section LD de la Basse Pétrusse, numéro 142/1234, lieu dit «Avenue de la Gare», place (occupée), immeuble en copropriété, contenant 09 ares 71 centiares

A) en propriété privative et exclusive:

- Le lot seize (016), désignation cadastrale 016 AU 82, savoir La CAVE, faisant 0,400/1000 des parties communes de l'immeuble.

- Le lot soixante-six (066), désignation cadastrale 066 U D 81, savoir le PARKING, faisant 1,400/1000 des parties communes de l'immeuble.

- Le lot quatre-vingt-dix-sept (097), désignation cadastrale 097 U A 03, savoir un APPARTEMENT sis au troisième étage, faisant 27,700/1000 des parties communes de l'immeuble.

B) en copropriété et indivision forcée:

VINGT-NEUF virgule CINQ CENTS /MILLIEMES (29,500/1000) des parties communes parmi lesquelles le sol ou terrain sur lequel l'immeuble en copropriété sera érigé.

126634

Titre de propriété:

La société est devenue propriétaire des éléments immobiliers suivant acte de vente en état futur d'achèvement reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 juillet 2000, transcrit au premier bureau des hypothèques de et à Luxembourg le 16 août 2000, volume 11048, numéro 102.

Les éléments immobiliers ont été évalués à 500.000,-EUR (cinq cent mille euros)

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de 2.500,-EUR et l'associé unique, s'y engage personnellement.

Certification de l'état civil du comparant:

Le notaire soussigné déclare avoir contrôlé l'état civil de Maître Eyal GRUMBERG, préqualifié, né à Jerusalem (IL) le 23 octobre 1967 (matricule 1967 10 23 393) sur base de son passeport luxembourgeois numéro G6490XZ.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Eyal GRUMBERG, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 août 2011. Relation GRE/2011/3104. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011126087/64.

(110144955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Lux-Portfolio Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 66.906.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 septembre 2011

I. Nominations statutaires

L'Assemblée constate que lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} septembre 2010, le terme du mandat des Administrateurs a été fixé à 1 an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat des Administrateurs venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en septembre 2012:

M. Jean-Claude FINCK, président

M. Paul WARINGO, vice-président

M. Michel BIREL, administrateur

M. Ernest CRAVATTE, administrateur (adresse professionnelle: 46, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg)

M. Gilbert ERNST, administrateur

M. Guy HOFFMANN, administrateur (adresse professionnelle: 46, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg)

M. Guy ROSSELJONG, administrateur

Mme Françoise THOMA, administrateur

II. Nomination du Commissaire aux Comptes

L'Assemblée constate que le mandat du Commissaire aux Comptes, M. Jean HILGER a été fixé à un an, c'est-à-dire jusqu'à la présente Assemblée Générale.

Le mandat venant ainsi à échéance, l'Assemblée procède à la nomination du Commissaire aux Comptes, M. Jean HILGER, pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en septembre 2012.

Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Certifié sincère et conforme

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2011129695/31.

(110149145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Asoro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 78.103.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127541/10.

(110147253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Groupe Hima Finance Investholding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 117, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 63.391.

EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 16 septembre 2011 à 10h00

a été nommé administrateur et administrateur-délégué Arnold P.H. BREUR, né le 04 novembre 1972 à Dordrecht, Pays-Bas et demeurant Donkere Spaarne 54 Rd, NL-2011 JH Haarlem, Pays-Bas,

à effet rétroactif du 21 avril 2010 et jusqu'à l'Assemblée Générale en 2016

en remplacement de Emma M STEFFENS;

a été nommé administrateur la société AXIMA INVESTHOLDING SARL, RCS B 84666 ayant son siège au 117, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Luxembourg

à effet du 20 septembre 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale en 2016

en remplacement de SELINE MANAGEMENT Ltd;

a été nommé administrateur la société EVEREST INVESTHOLDING SARL, RCS B 92606 ayant son siège au 117, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Luxembourg

à effet du 20 septembre 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale en 2016

en remplacement de SELINE FINANCE Ltd;

a été nommé commissaire aux comptes Jan Herman VAN LEUVENHEIM, né le 05 mars 1937 à Alkmaar, Pays-Bas et demeurant à 28 rue Jean de Beck, L-7308 Heisdorf, Luxembourg,

à effet du 20 septembre 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale en 2016

en remplacement de CRT REGISTER INTERNATIONAL SA;

le siège social et les bureaux sont déplacés vers la nouvelle adresse 117 Val des Bons Malades / cabinet Watté, L-2121 Luxembourg, Luxembourg

à effet du 20 septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 20 septembre 2011.

GROUPE HIMA FINANCE INVESTHOLDING SA

Arnold P. H. BREUR

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011130841/34.

(110151319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

ECE European Prime Shopping Centre SCS SICAF SIF C, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 157.655.

AUSZUG

I. Eintritt von Gesellschaftern

1. Die Shell Pensions Trust Ltd, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, in ihrer Funktion als Treuhänder des Shell Contributory Pension Fund, gegründet und bestehend unter den Rechten des Vereinigten Königreichs, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in Shell Centre, London SH1 7NA, Vereinigtes Königreich, registriert unter der Nummer 00347455, ist mit Wirkung zum 18. April 2011 als Kommanditistin in die Gesellschaft eingetreten.

Im Rahmen ihres Eintritts in die Gesellschaft hat sich die Shell Pensions Trust Ltd, in ihrer Funktion als Treuhänder des Shell Contributory Pension Fund dazu verpflichtet, eine Einlage in Höhe von EUR 50.000.000 zu leisten. Ein Betrag in Höhe von EUR 500.000 dieser Einlageverpflichtung soll den eingetragenen festen Kapitalanteil darstellen. Die verbleibenden EUR 49.500.000 gelten als Rücklage (primes d'émission).

Die Shell Pensions Trust Ltd, in ihrer Funktion als Treuhänder des Shell Contributory Pension Fund, hat bisher einen Betrag in Höhe von EUR 10.574.534,98 der zugesagten Einlage geleistet, wovon ein Betrag in Höhe von EUR 500.000 als Zahlung des festen Kapitalanteils und der verbleibende Betrag hiervon als Rücklage gilt. Die Shell Pensions Trust Ltd, in ihrer Funktion als Treuhänder des Shell Contributory Pension Fund ist somit weiterhin zur Zahlung eines Betrages von EUR 39.425.645,02 verpflichtet.

2. Die Stichting Shell Pensioenfonds, eine Stiftung, gegründet und bestehend unter den Rechten der Niederlande, mit eingetragenem Gesellschaftssitz in Sir Winston Churchillaan 366h, NL-2285 SJ Rijswijk, Niederlande registriert unter der Nummer 41151226, ist mit Wirkung zum 18. April 2011 als Kommanditistin in die Gesellschaft eingetreten.

Im Rahmen ihres Eintritts in die Gesellschaft hat sich die Stichting Shell Pensioenfonds dazu verpflichtet, eine Einlage in Höhe von EUR 50.000.000 zu leisten. Ein Betrag in Höhe von EUR 500.000 dieser Einlageverpflichtung soll den eingetragenen festen Kapitalanteil darstellen. Die verbleibenden EUR 49.500.000 gelten als Rücklage (primes d'émission).

Die Stichting Shell Pensioenfonds hat bisher einen Betrag in Höhe von EUR 10.574.534,98 der zugesagten Einlage geleistet, wovon ein Betrag in Höhe von EUR 500.000 als Zahlung des festen Kapitalanteils und der verbleibende Betrag hiervon als Rücklage gilt. Die Stichting Shell Pensioenfonds ist somit weiterhin zur Zahlung eines Betrages von EUR 39.425.645,02 verpflichtet.

II. Stammkapital der Gesellschaft

Das Gesellschaftskapital beträgt somit EUR 1.600.010.

Unterschrift

Der Bevollmächtigte

Référence de publication: 2011129656/37.

(110149007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2011.

Uzfruiz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 59, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 163.328.

STATUTS

L'an deux mille onze, le trente août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Sonia GARCIA, indépendante, née le 7 décembre 1977 à Luxembourg, demeurant au 3B, rue Charles Schwall, L-8093 Bertrange.

Laquelle comparante a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'elle déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Uzfruiz».

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Walferdange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objets:

- a) l'achat, la vente, l'échange, la location ou la cession de biens immobiliers, de droits immobiliers ou de fonds de commerce de tout ou partie d'immeubles pour compte propre de la société ou pour compte de tiers;
- b) l'activité de gestion de biens immobiliers ou de droits immobiliers, ou de syndic de biens immobiliers en copropriété;
- c) la promotion immobilière et l'exploitation d'une agence immobilière;
- d) le conseil en projets de communication, de publication et de présentation;
- e) l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger pour compte propre.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises et elle pourra effectuer toutes opérations, mobilières et immobilières, commerciales, industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être transmises entre vifs ou pour cause de mort à un non-associé que de l'accord du ou des associés restants. En cas de refus les associés restants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts.

Le prix de cession se calculera sur base du dernier bilan approuvé. Les associés auront un droit de préférence pour acquérir ces parts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans les bénéfices et dans l'actif social.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés, qui désignent leurs pouvoirs. La gérance peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoirs.

Art. 10. Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée et représentée par le ou les gérants:

En tant que simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale. En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut s'y faire représenter valablement par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises de l'accord de plus de trois-quarts (3/4) de toutes les parts émises.

Art. 14. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 16. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de la constitution et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été entièrement souscrites par:

- Melle Sonia GARCIA, préqualifiée, cinq cents parts sociales	500
Total: cinq cents parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros a été mise à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison des présentes, s'élève à environ 1.000,- Euros.

Décisions de l'associée unique

Et à l'instant l'associée unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommée à la fonction de gérante pour une durée indéterminée Mademoiselle Sonia GARCIA, prénommée, qui aura tous pouvoirs pour engager la société.
- 2) Le siège social de la Société est établi au 59, rue du dix Octobre, L-7243 Bereldange.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. GARCIA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 août 2011. Relation: LAC/2011/38736. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 septembre 2011.

Référence de publication: 2011126097/97.

(110145277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

**Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. Clayax Acquisition Luxembourg 4 S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.831.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62623 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011127598/11.

(110146994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Belron OPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.237.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127554/10.

(110147313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Bibe s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 47, rue Laduno.

R.C.S. Luxembourg B 134.433.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127576/10.

(110146862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Clayax Acquisition Luxembourg 5 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.838.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62624 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011127600/10.

(110147001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Rinardoo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 121.970.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 16 août 2011

1. Les mandats des administrateurs ont été reconduits et viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2013.

L'adresse professionnelle de Monsieur Pierre-Olivier WURTH et de Monsieur Jim PENNING, tous deux administrateurs de la société, est désormais sise au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

2. La société anonyme FISCALITE IMMOBILIERE S.A., établie et ayant son siège social à L-6975 Rameldange, 28, am Bounert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.162 est nommée commissaire aux comptes en remplacement de la société anonyme MAZARS S.A., dont le mandat n'est pas reconduit.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2013.

3. Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat du 25B boulevard Royal à L-2449 Luxembourg au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 août 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011130951/24.

(110151310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

LAIF Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.584.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, the nineteenth day of August, before Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

AIG-GE CAPITAL LATIN AMERICAN INFRASTRUCTURE FUND L.P., having its registered office at 29 Richmond Road, Pembroke, Bermuda and registered with the Bermuda register of commerce under number LP22648 (the Parent), hereby represented by Me Nicolas van HEULE, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- the Parent holds all the shares in the Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of LAIF Luxembourg Holding S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.584 (the Company);

- the Company has been incorporated on September 19th, 2005 pursuant to a deed of Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° -283 of February 8, 2006;

- the Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all entirely subscribed and fully paid in;

- the Parent has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Parent, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;
- the Parent assumes the role of liquidator of the Company;
- the Parent as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Parent is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;
- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 412F route d'Esch, L-1471, Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuvième jour du mois d'août, par devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

AIG-GE CAPITAL LATIN AMERICAN INFRASTRUCTURE FUND L.P., ayant son siège social au 29 Richmond Road, Pembroke, Les Bermudes et immatriculée au registre de commerce des Bermudes sous le numéro LP 22648 (la Société Mère),

ici représentée par Me Nicolas van HEULE, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

- la Société Mère détient la totalité des parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois existante sous la dénomination LAIF Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.584 (la Société);
- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° -283 du 8 février 2006;
- le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;
- la Société Mère a une parfaite connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;
- la Société Mère, agissant en sa qualité d'associé unique de la Société, a décidé par la présente de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;
- la Société Mère assume le rôle de liquidateur de la Société;
- la Société Mère, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou dûment provisionné, que la Société Mère est investie de tout l'actif et qu'elle déclare expressément par la présente s'engager à prendre à sa charge tout passif (le cas échéant) pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société, en particulier tout passif impayé ou inconnu à ce jour de la Société avant tout paiement à sa personne;
- sur ce, la Société est liquidée par la présente et la liquidation est clôturée; et
- les livres et registres relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, rédigé et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nicolas van HEULE, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 août 2011. Relation GRE/2011/3067. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011126583/87.

(110145445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

FIN.ZO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 53.532.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 20 septembre 2011.

Résolution:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2014 comme suit:

Conseil d'administration:

M. Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, président;

Andrea Carini employé privé, demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Hélène Mercier, employée privée, demeurant professionnellement 19-21 Bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Réviseur d'entreprise

Alter Audit S.à.r.l., 69 Rue de la Semois, L - 2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011130818/26.

(110151203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

Euro Finance Invest (E.F.I.) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 70.663.

L'an deux mille onze, le deux août.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "Euro Finance Invest (E.F.I.) Holding S.A.", ayant son siège social à L1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 70.663,

avec un capital souscrit de quarante mille euros (40.000,-EUR), représenté par quarante (40) actions sans désignation de la valeur nominale,

constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 8 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 726 du 30 septembre 1999. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bob PLEIN, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Nomination du commissaire-vérificateur à la liquidation
- 4.- Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes.
- 5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

Entreprise Belle Vue Ltd., société anonyme de droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Skelton Building, Main Street, P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée au Registre de Commerce de Tortola sous le numéro 86780.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée désigne comme commissaire-vérificateur à la liquidation:

la société Alpha Expert S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-88567

Quatrième résolution

L'assemblée accepte les démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur confère, pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de 950, EUR, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Bob PLEIN, Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 août 2011. Relation GRE/2011/2892. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 8 septembre 2011.

Référence de publication: 2011126501/70.

(110145440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Cheyne Deutsche Fond I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.031.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 105.724.

Extrait des Résolutions de l'associé unique du 8 septembre 2011

L'associé unique de Cheyne Deutsche Fond I S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet au 2 septembre 2011:

* Alexandra Petitjean;

- de nommer le gérant suivant avec effet au 2 septembre 2011 et ce pour une durée illimitée:

* Sharon Callahan, né le 19 octobre 1966 à New York, Etats Unis D'Amérique, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Sharon Callahan.

Référence de publication: 2011127981/16.

(110146758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Jaluit Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 98.407.

DISSOLUTION

In the year two thousand eleven, on the twenty-seventh day of June,

Before the undersigned Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz,

There appeared:

"BSG Resources Luxembourg S.à r.l.", a company established under the laws of Luxembourg with its registered office and principal place of business at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 92505,

here represented by Miss Geneviève Bertrand, private employee, professionally residing in L- 9570 Wiltz, 16-18, rue des Tondeurs, by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg on June 24th, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

I. That the Company "JALUIT INVESTMENTS S.à r.l.", having its principal office in L- 1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 98407, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Lecuit, notary residing in Redange-sur Attert, on December 30th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 236 of February 27th, 2004;

That the articles of Association of the Company have been amended on July 16th, 2004 pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1005 of October 8th, 2004.

II. That the capital of the company "JALUIT INVESTMENTS S.à r.l." is fixed at thirty-two thousand euros (32,000.- EUR) represented by three hundred twenty (320) shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR), fully paid;

III. That the appearing party is the sole Partner of the Company "JALUIT INVESTMENTS S.à r.l.";

IV. That the appearing party has decided to dissolve the company "JALUIT INVESTMENTS S.à r.l." with immediate effect as the business activity of the corporation has ceased;

V. That the company "BSG Resources Luxembourg S.à r.l.", prenamed, being sole owner of the shares and liquidator of "JALUIT INVESTMENTS S.à r.l.", declares:

- that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole Partner
- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;
- regarding eventual liabilities presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

VI. With the result that the liquidation of "JALUIT INVESTMENTS S.à r.l." is to be considered closed;

VII. That full discharge is granted to the managers of the company for the exercise of their mandate except than in cases of gross negligence or wilful misconduct;

VIII. That the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L- 1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

IX. The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at nine hundred euro (900.- EUR).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-sept juin

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

"BSG Resources Luxembourg S.à r.l.", une société établie selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92505,

ici représentée par Madame Geneviève Bertrand, employée privée, demeurant professionnellement au L-9570 Wiltz, 16-18, rue des Tondeurs, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 24 juin 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentaire, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles. Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la société "JALUIT INVESTMENTS S.à r.l.", ayant son siège social à L-1469 Luxembourg, 67 rue Ermesinde, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98407 a été constituée suivant acte reçu par Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 30 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 236 du 27 février 2004;

II. Que les statuts de la société ont été modifiés en date du 16 juillet 2004 suivant acte reçu par le notaire Maître Paul Bettingen, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1005 du 8 octobre 2004.

II. Que le capital social de la société "JALUIT INVESTMENTS S.à r.l.", précitée, s'élève actuellement à trente deux mille euros (32.000.- EUR) représenté par trois cent vingt (320) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR), entièrement libérées;

III. Que la comparante, prénommée, étant devenue seule propriétaire des parts sociales de la Société "JALUIT INVESTMENTS S.à r.l.";

IV. Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société Anonyme "JALUIT INVESTMENTS S.à r.l.", avec effet immédiat, celle-ci ayant cessé toute activité;

V. Que la société " BSG Resources Luxembourg S.à r.l.", prénommée, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société " JALUIT INVESTMENTS S.à r.l.", qu'en tant qu'associée unique, déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associée unique;
- que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;
- par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

VI. De sorte que la liquidation de la société "JALUIT INVESTMENTS S.à r.l." est à considérer comme clôturée.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exercice de leur mandat à l'exception des cas de grande négligence et de méconduites totales;

VIII. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

IX. Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais

Le montant des frais incombant au comparant en raison des présentes est estimé à 950.- EUR.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 29 juin 2011 - WIL/2011/489 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 30 juin 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2011128467/102.

(110147243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Rootness S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 89.678.

In the year two thousand and eleven on the thirtieth day of August.

Before Us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders of ROOTNESS SA, having its registered office in L-2132 Luxembourg, 2-4 Avenue Marie-Thérèse, incorporated on 22nd October 2002 by a deed of the Notary Maître Joseph Elvinger situated in Luxembourg, published in the Mémorial C number 1728 of the 4th of December 2002 that their Articles of Incorporation have not been amended.

The meeting was presided by Flora Gibert residing in Luxembourg.

The President appointed Ms. Fiona Finnegan residing in Luxembourg as secretary and scrutineer of the meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The shareholders present and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list, having been signed by the shareholders present, the members of the board of the meeting and the undersigned notary, shall stay affixed to these minutes with which it will be registered.

II) It appears from the attendance list that 1,000 shares representing the entire issued share capital of the Company are present or represented at the meeting.

III) The present meeting is regularly constituted and can decide validly on its agenda, of which the shareholders declare having been preliminary advised.

IV) The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to put the company into liquidation.

2. Appointment of Modern Treuhand SA, situated at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, as liquidator and determination of the powers to be given to the liquidator.

V) After this had been set forth by the President and acknowledged by the members of the board of the meeting, the meeting proceeded to the agenda.

The meeting having considered the agenda, the President submitted to the vote of the members of the meeting the following resolutions:

First resolution

The general meeting RESOLVES to dissolve and put the company into liquidation.

Second resolution

The general meeting RESOLVES to appoint as liquidator Modern Treuhand SA, situated at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, and to grant to the liquidator the powers and authority such as provided by article 144 of the Luxembourg company law.

The liquidator is authorized and empowered to carry out all transactions provided in article 145 of the Luxembourg company law without the authorization of the general meeting of the shareholders where such authorization is required. The liquidator may relieve the registrar of mortgages from proceeding ex officio to a registration; waive all property and similar rights, charges, liens, mortgages, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, lien, mortgage, seizure, attachment or other opposition. The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and he may rely on the company's accounts.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxyholders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions unless otherwise provided by the shareholders' meeting, the company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the

single signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public. Nothing else being on the Agenda, the meeting was adjourned.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1,200.- EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present original deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil statuses and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente août.

Par-devant Nous Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ROOTNESS SA, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 2-4 Avenue Marie-Thérèse, constituée le 22 octobre 2002 suivant acte reçu par le Notaire Maître Joseph Elvinger situé au Luxembourg publié au Mémorial C n° 1728 du 4 décembre 2002 et les articles de constitution n'ont pas été modifiées.

La séance est ouverte sous la présidence de Mme. Flora Gibert, demeurant au Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Mlle Fiona Finnegan, demeurant au Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I) Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il résulte de ladite liste de présence que les 1000 actions représentant l'entièreté du capital émis de la société sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

III) Que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, duquel les actionnaires déclarent avoir eu préalablement connaissance.

IV) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Décision de mettre la société en liquidation.

2. Nomination de Modern Treuhand SA, situated at 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, comme liquidateur et détermination des pouvoirs à confier au liquidateur.

V) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale DECIDE la mise en liquidation de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale DECIDE de nommer comme liquidateur Modern Treuhand SA, situated at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg et de conférer au liquidateur les pouvoirs et mandats prévus par l'article 144 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur est autorisé à accomplir tous les actes prévus à l'article 145 de la Loi et il est investi de tous les pouvoirs nécessaires sans qu'une autorisation de l'assemblée générale des actionnaires, lorsqu'elle est requise, soit nécessaire. Le liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de procéder à une inscription d'office; il peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, sûretés ou hypothèques ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, sûreté, hypothèque, saisie ou autre opposition. Le liquidateur est dispensé de l'obligation de tenir un inventaire et peut se fonder sur les comptes de la société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers et en l'absence d'autres décisions prises par l'assemblée des actionnaires, la société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

126647

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.200, EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergence avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, F. FINNEGAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1^{er} septembre 2011. Relation: LAC/2011/38878. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127311/113.

(110146255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

**Santa Capital Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LuxCo 131 S.à r.l.).**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.644.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of August.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Stichting Kew 2, a foundation incorporated under the law of the Netherlands,, with registered office in Locatellikade 1 Parnassustoren, 1076 AZ Amsterdam, registered with the Amsterdam Register of Commerce and Companies under number 34368994;

here represented by Ms Christelle FRIIO, employee, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, by virtue of a proxy given on August 8, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That Stichting Kew 2, is the sole actual shareholder of LuxCo 131 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, incorporated by a deed of the undersigned notary on November 9, 2010, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 2771 of 16 December 2010 (the "Company");

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into "Santa Capital Holding S.à r.l."

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 2 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 2.** The company's name is Santa Capital Holding S.à r.l."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1,000 (ONE THOUSAND EURO).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by her name, surnames, civil status and residence, the said person appearing signed together with us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuf août.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU

Stichting Kew 2, une fondation constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Locatellikade 1 Parnasustoren, 1076 AZ Amsterdam, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34368994;

ici représentée par Madame Christelle FRIIO, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, en vertu d'une procuration datée du 8 août 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Stichting Kew 2, est la seule et unique associée de la société "LuxCo 131 S.à r.l.", société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L--2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 9 novembre 2010, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2771 du 16 décembre 2010 (la "Société");

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de changer le nom de la société en "Santa Capital Holding S.à r.l."

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de Santa Capital Holding S.à r.l."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. FRIIO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 août 2011. Relation: LAC/2011/36290. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Référence de publication: 2011128282/77.

(110147879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Assreal S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-9673 Oberwampach, 93, Hohen Reech.

R.C.S. Luxembourg B 107.820.

L'an deux mille onze, le vingt-quatre août.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ASSREAL S.A., avec siège social à Oberwampach, constituée suivant acte notarié, en date du 14 juin 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 710 du 2 septembre 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte notarié du 31 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2423 du 28 décembre 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Frederik ROB, demeurant professionnellement à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu.

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur, Madame Solange Wolter, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1) Constatation qu'il n'y a plus qu'un seul actionnaire dans la Société.
- 2) Modification afférente des statuts pour les adopter à une société anonyme unipersonnelle.
- 3) Démission/révocation d'administrateurs.
- 4) Confirmation du mandat de l'administrateur Monsieur Robert VAN DE VENNE, qui sera administrateur unique.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate qu'il n'y a plus qu'un actionnaire dans la Société et décide en conséquence de modifier les statuts comme suit:

L'article 6 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

L'article 14 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 14.** L'assemblée des actionnaires de la société, régulièrement constituée, représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

L'Associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des actionnaires.»

L'article 10 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 10.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou du vice-président du conseil.

Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.»

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Stefaan Van de Venne de sa fonction d'administrateur et décide de révoquer Madame BEATRIJS dite BIEKE Van de Venne de sa fonction d'administrateur.

Troisième résolution

L'Assemblée confirme le mandat de Monsieur Robert Van de Venne comme administrateur pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2017.

Il portera le titre d'administrateur unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. ROB, S. WOLTER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} septembre 2011. Relation: LAC/2011/38938. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Référence de publication: 2011126979/74.

(110146393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Corn Products Employee Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.497.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127604/10.

(110147310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Hospitality Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.305.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 7 septembre 2011

L'associé unique de Hospitality Services S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet au 2 septembre 2011:

* Alexandra Petitjean;

- de nommer le gérant suivant avec effet au 1^{er} septembre 2011 et ce pour une durée illimitée:

* Christopher Jenner, né le 11 novembre 1944 à Edinburgh, Royaume-Uni, demeurant au 57a, rue John Grün, L-5619 Mondorf les Bains, Luxembourg.

Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Justyna Bielasik.

Référence de publication: 2011127998/16.

(110146757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

ECOPARC Windhof G.I.E., Groupement Européen d'Intérêt Economique.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg C 93.

Addendum

à l'acte de constitution du 02/04/2010

Préambule

La présente demande de modification des statuts du Ecoparc Windhof gie. acte le retrait définitif de la société Valères sa et le remplacement de la société Mixt sa par la société In der Laye sa dudit Groupement d'Intérêt Economique.

1. Dénomination, objet et membres du groupement d'intérêt économique.

1.1. Identification de chacun des membres du groupement (par ordre alphabétique):

1. Albert Streff Transports Internationaux Déménagement Sàrl., représenté par M. Stefan Chorus

9, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof,

RCS: B 62.511

2. In der Laye sa, représenté par M. Stéphane Merlet

2, rue d'Arlon L-8399 Windhof,

RCS: B 137.914

3. PWS S.A., représenté par M. Christopher Becmann
20, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof

RCS: B 65.661

4. Schuler s.à.r.l., représenté par M. Stephane Merlet
11, rue des 3 Cantons, L-8399 Windhof,

RCS: B 5.445

5. Sermelux S.A., représenté par M. Robert Schintgen
Zoning Industriel L-8287 Kehlen,

RCS: B 16.923

6. SOGEL Technique S.A., représenté par M. Ronny Barthelmes
7, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof

RCS: B 29.869

7. TR Immobilière S.A., représenté par M. Victor Elvinger
31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg,

RCS: B 105.116

8. Richet Gestion Immobilière sa, représenté par Mme Céline Depiesse
9, Route des 3 Cantons, L-8399 Windhof,

RCS: B 63.513

Membre observateur (& consultatif):

La commune de Koerich, représenté par un membre de son collège échevinal,
2, rue du Château, L-8385 Koerich.

1.2. Objet social des membres du GIE:

- Albert Streff Transports Internationaux Déménagement s.à.r.l., représenté par M. Stefan Chorus,
9, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof, RCS: B 62.511

Gegenstand der Gesellschaft ist: Der Betrieb einer internationalen Spedition einschliesslich Möbelspedition und Abfertigungsspedition, einer Lagerei, die Durchführung von Geschäften des Güter- und Möbelverkehrs, inklusive Umzugslogistik, sowie die Beteiligung an Unternehmen dieser oder ähnlicher Art, auch als persönlich haftende Gesellschafterin. Die Lagerung und Vernichtung von Datenträgern, Transport von Abfall und Handel mit Abfall, Aktivitäten gemäss Artikel 29-1 betreffend les agents de communication à la clientèle des Gesetzen vom 5. April 1993 relative au secteur financier so wie es abgeändert wurde.

- In der Laye, représenté par M. Stéphane Merlet
2, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, RCS: B 137.914

La société a pour objet, pour son propre compte, l'acquisition, la construction, la vente et la location de tous immeubles ainsi que la gestion de son propre patrimoine immobilier. Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes. Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

- PWS S.A., représenté par M. Christopher Becmann
20, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof, RCS: B 65.661

La société a pour objet:

- l'achat, la vente et la mise en valeur d'immeubles

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées, la société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet. Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

- Schuler s.à.r.l., représenté par M. Stephane Merlet
11, rue des 3 Cantons, L-8399 Windhof, RCS: B 5.445

La société a pour objet l'achat, la vente, la location et l'échange, la gérance et la gestion, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, la société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes

morales ou physiques. Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

- Sermelux S.A., représenté par M. Robert Schintgen

Zoning Industriel L-8287 Kehlen, RCS: B 16.923

La société a pour objet:

- la conception, l'achat, la vente, la location, la représentation, la promotion et la mise en valeur de toutes sortes d'immeubles, notamment dans la branche de constructions métalliques - tous les travaux de calorifugeage, d'isolation thermique et acoustique, de travaux d'étanchéité, de confection de chapes flottantes, de façades et d'imperméabilisation, - le montage et transport d'éléments préfabriqués et la pose et transport de pierres naturelles;

- l'établissement d'études, de calculs, de plans et de schémas; la production, la fabrication, l'assemblage, la transformation et le transport de toutes les matières métalliques ou non, etc.

- SOGEL Technique S.A., représenté par M. Ronny Barthelmes

7, rue de l'Industrie, L-8399 Windhof, RCS: B 29.869

La société a pour objet l'importation, l'exportation, la représentation, le commerce, l'achat et la vente de matériel, d'outils et de machines électriques et électroniques ménagers et d'engins pour l'industrie, l'exploitation d'un atelier de réparation pour ces mêmes articles ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

- TR Immobilière S.A., représenté par M. Victor Elvinger

31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg, RCS: B 105.116

La société a pour objet l'acquisition, la gestion et la mise en valeur d'immeubles au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger ainsi que toute prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat; d'échange, de souscription, d'apport ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation (incomplet).

- Richet Gestion Immobilière sa, représenté par Mme Céline Depiesse

9, Route des 3 Cantons, L-8399 Windhof, RCS: B 63.513

La société a pour objet l'achat et la vente, la location et l'échange, la gérance et la gestion, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ainsi que toutes autres opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui peuvent en favoriser le développement et la réalisation, y compris la fourniture de prêts, avances et toutes autres garanties.

2. Modalités de gestion du GIE.

2.1. Cotisation d'entrée & budget:

Un apport de 3.000 € est réalisé par chaque membre fondateur ainsi que par chaque nouveau membre, excepté pour le membre observateur qui est dispensé de cotisation & de tout apport financier.

2.2. Organisation du comité de pilotage et gérants:

Un comité de pilotage prend les décisions stratégiques.

Ce comité de pilotage, pour une question d'efficacité, se limite à 5 membres minimum et 9 membres maximum et se réunit au moins 4 fois par an.

Le comité de pilotage est soumis à une élection tous les 2 ans pour le redéfinir ou le reconduire.

Les décisions sont prises par vote à la majorité absolue.

Le comité de pilotage pour 2010 & 2011 se présente comme suit (par ordre alphabétique):

1. Un membre du collège échevinal, représentant la commune de Koerich (membre observateur)
2. M. Christopher Becmann, représentant la société PWS
3. M. Stefan Chorus, représentant la société Streff
4. Mme Céline Depiesse, représentant la société Richet Gestion Immobilière sa
5. M. Victor Elvinger, représentant la société TR Immobilière
6. M. Stéphane Merlet, représentant la société Schuler
7. M. Stéphane Merlet, représentant la société In der Laye
8. M. Romain Poulies, représentant la société PROgroup
9. M. Robert Schintgen, représentant la société Sermelux

Les gérants assurent la gestion courante et exécutent les décisions du comité de pilotage.

Une signature, de l'un des trois gérants, est nécessaire pour acter les décisions, seulement si les 2 autres gérants sont informés de celles-ci et ont donné leur accord écrit (par courrier électronique).

Sont nommés gérants pour 2010 & 2011:

- M. Stephane Merlet, né le 05/07/1971 à Saint Dizier (F) et domicilié 65, rue de Baumbusch à L-8213 Mamer
- M. Stefan Chorus, né le 16/12/1961 à Trèves (D) et domicilié 80, Von Pidollstrasse à D-54293 Trier
- M. Romain Poulles, né le 25/08/1969 à Luxembourg et domicilié 9, rue de Keispelt à L-8282 Kehlen

Le vote des gérants se fera à la majorité absolue tous les 2 ans.

Etabli en 3 exemplaires à Windhof, le 27 juillet 2011.

M. Stephane Merlet / M. Romain Poulles.

Référence de publication: 2011126804/136.

(110145043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Corn Products Netherlands Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.242.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127605/10.

(110147283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

CB Diagnostics Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 122.409.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62530 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011127617/10.

(110147450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Cherry Estates SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.111.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127619/10.

(110147496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Shua Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 129.250.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 1^{er} septembre 2011

1. Les mandats des administrateurs ont été prorogés et viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2013.

L'adresse professionnelle de Monsieur Pierre-Olivier WURTH et de Monsieur Jim PENNING, tous deux administrateurs de la société, est désormais sise au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

2. Le mandat de l'administrateur-délégué est prorogé et viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2013.

3. Le mandat du commissaire aux comptes est prorogé et viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2013.

4. Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat du 25B boulevard Royal à L-2449 Luxembourg au 18, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} septembre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011130977/24.

(110151034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

P.I.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 72.883.

Alteza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 52.800.

L'an deux mille onze, le cinq septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ALTEZA S.A." établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph EL-VINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 novembre 1995, publié au Mémorial C numéro 19 du 11 janvier 1996, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 52800.

L'assemblée est présidée par Monsieur Maurice HOUSSA, économiste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Kelly FOX, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Patricia ALVES, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS MILLE SEPT CENT CINQUANTE (3.750) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25,-), représentant l'intégralité du capital social de QUATRE-VINGT-TREIZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (€ 93.750,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Approbation et ratification du projet de fusion tel que publié au Mémorial C numéro 2859 du 30 décembre 2010, contenant absorption par la société anonyme "P.I.I. S.A.".

2.- Transfert par la société de tous ses avoirs et engagements à la société anonyme "P.I.I. S.A.".

3.- Décharge à accorder aux organes de la société.

4.- Dispositions à prendre quant à la dissolution de la société absorbée.

- Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions et plus particulières des articles 278, 261 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales ont été respectées, à savoir:

a) Publication en date du 30 décembre 2010 du projet de fusion établi sous seing privé en date du 16 décembre 2010, soit un mois au moins avant la réunion des assemblées générales appelées à se prononcer sur le projet de fusion.

b) Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège des sociétés un mois au moins avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

L'assemblée générale, après avoir discuté le projet de fusion, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver sans réserve la fusion entre les sociétés "ALTEZA S.A.", société absorbée d'une part et "P.I.I. S.A.", société absorbante, d'autre part et de la ratifier intégralement, conformément au projet de fusion tel que publié au Mémorial C numéro 2859 du 30 décembre 2010.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que du point de vue comptable et fiscal, le transfert de tous les actifs et passifs, sans exception ni réserve de la société absorbée "ALTEZA S.A.", à la société absorbante "P.I.I. S.A.", précitées, a pris effet au 31 décembre 2010.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société absorbée pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'assemblée déclare en outre que le patrimoine de la société absorbée "ALTEZA S.A." ne comprend pas de biens immobiliers.

L'assemblée décide que la société "ALTEZA S.A." est dissoute sans liquidation, tous les actifs et passifs de la société absorbée étant transmis à titre universel à la société absorbante.

Cinquième résolution

Conformément à l'article 266 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915, l'assemblée décide à l'unanimité d'acter cette fusion sans qu'un rapport n'ait été établi par expert indépendant.

Sixième résolution

Constatant que lors d'une assemblée générale extraordinaire dont le procès-verbal précède, les actionnaires de la société absorbante ont également approuvé le projet de fusion et que la fusion est par conséquent définitivement réalisée, l'assemblée décide que tous les documents et archives de la société absorbée seront conservés au siège de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société absorbée.

Constatation

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2 de la loi sur les sociétés commerciales, atteste par les présentes l'existence et la légalité du projet de fusion et de tous les autres actes et exigences formelles imposées à la société en relation avec la fusion projetée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. Houssa, K. Fox, P. Alves, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 8 septembre 2011. Relation: EAC/2011/11855. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 septembre 2011.

Référence de publication: 2011126393/81.

(110145517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Dow International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.671.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127640/10.

(110146979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Isiwis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 151.200.

L'an deux mille onze, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réuni l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "ISIWIS S.à r.l." (la «Société»), ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 7A rue Robert Stümper, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 151.200 constituée suivant acte reçu le 26 janvier 2010, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 582 du 18 mars 2010, dont les statuts ont été pour la

dernière fois modifiés par acte reçu le 9 juin 2011, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, cleric de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Solange Wolter, cleric de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'Associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par

1 les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 3.565.000 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation de capital à hauteur de EUR 200.000 pour le porter de son montant actuel de EUR 3.565.000 à EUR 3.765.000 par la création de 200.000 nouvelles parts avec valeur nominale de EUR 1.-chacune.

2.- Modification subséquente de l'article 6 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'Associé décide ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 200.000 (deux cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 3.565.000 (trois millions cinq cent soixante-cinq mille euros) à EUR 3.765.000 (trois millions sept cent soixante-cinq mille euros) par l'émission de 200.000 (deux cent mille) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, souscrites intégralement et libérées par apport en numéraire.

Seconde résolution

Il est décidé d'admettre la souscription des 200.000 (deux cent mille) parts sociales nouvelles par l'associé unique ISIWIS Research S.à r.l., ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite, ISIWIS Research S.à r.l., préqualifiée, représentée par Solange Wolter, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée, a déclaré souscrire aux 200.000 (deux cent mille) parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire pour un montant de EUR 200.000 (deux cent mille euros) de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 200.000 (deux cent mille euros) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En vertu des résolutions qui précèdent, le capital social est maintenant souscrit par "ISIWIS Research S.à r.l.", préqualifiée, pour 3.765.000 (trois millions sept cent soixante-cinq mille) parts sociales.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 3.765.000 (trois millions sept cent soixante-cinq mille euros), représenté par 3.765.000 (trois millions sept cent soixante-cinq mille) parts sociales de EUR 1.- (un euro) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cents Euros (1.600.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} août 2011. Relation: LAC/2011/34679. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2011.

Référence de publication: 2011126564/64.

(110145933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Barrel Assets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.958.

In the year two thousand and eleven.

On the fifth day of August.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

FUTURA HOLDING IRREVOCABLE TRUST, a trust incorporated under the laws of Bahamas, represented by its trustee J.P. Morgan Trust Company (Bahamas) Limited, with registered office at Bahamas Financial Centre, 2nd Floor, Shirley & Charlotte Streets, Nassau, Bahamas,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing at Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Barrel Assets S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 158958, incorporated by deed of the undersigned notary on December 30, 2010, published in the Mémorial C number 980 of May 12, 2011,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The appearing party decides to increase the corporate capital to the extent of one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-) in order to raise it from its present amount of twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) to one million two hundred and seventy thousand Euro (EUR 1,270,000.-) by the issue of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) new sharequotas with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing sharequotas.

Subscription - Payment

All the one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) new sharequotas are subscribed by the sole shareholder, FUTURA HOLDING IRREVOCABLE TRUST, pre-named, and fully paid by contribution in kind of two thousand (2,000) shares representing zero point one seven three six percent (0.1736 %) of the capital of the Dutch company PLUSPETROL RESOURCES CORPORATION N.V., having its registered office in Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, The Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34149259, estimated at one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-).

A valuation report has been drawn-up by the managers of the private limited company Barrel Assets S.a r.l., pre-named, wherein the contribution in kind of the shares of the company PLUSPETROL RESOURCES CORPORATION N.V., pre-named, has been valued.

The report, after having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the appearing party decides to amend the first paragraph of article six of the articles of association which will have henceforth the following wording:

" **Art. 6. First paragraph.** The corporate capital is set at one million two hundred and seventy thousand Euro (EUR 1,270,000.-) represented by one million two hundred and seventy thousand (1,270,000) sharequotas of one Euro (EUR 1.-) each."

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately valued at two thousand three hundred euro (€ 2,300.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le cinq août.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU:

FUTURA HOLDING IRREVOCABLE TRUST, un trust constitué sous les lois des Bahamas, représenté par son trustee J.P. Morgan Trust Company (Bahamas) Limited, avec siège à Bahamas Financial Centre, 2nd Floor, Shirley & Charlotte Streets, Nassau, Bahamas,

ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée "Barrel Assets S.à r.l.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B 158958, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 30 décembre 2010, publié au Mémorial C numéro 980 du 12 mai 2011,

et que le comparant a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le comparant décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille Euros (EUR 20.000,-) à un million deux cent soixante dix mille Euros (EUR 1.270.000,-) par l'émission de un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

La totalité des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales nouvelles est souscrite par l'associé unique, FUTURA HOLDING IRREVOCABLE TRUST, pré-nommé, et libérée intégralement par l'apport en nature de deux mille (2.000) actions représentant zéro virgule un sept trois six pourcent (0,1736 %) du capital de la société néerlandaise PLUSPETROL RESOURCES CORPORATION N.V., avec siège à Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34149259, estimées à un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-).

Un rapport d'évaluation a été émis par la gérance de la société à responsabilité limitée Barrel Assets S.à r.l., pré-nommée, par lequel l'apport en nature des actions de la société PLUSPETROL RESOURCES CORPORATION N.V., pré-nommée, a été évalué.

Le rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte et sera soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, le comparant décide de modifier le premier alinéa de l'article six des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à un million deux cent soixante dix mille Euros (EUR 1.270.000,-), représenté par un million deux cent soixante dix mille (1.270.000) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à la somme de deux mille trois cents euros (€ 2.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 août 2011. Relation: EAC/2011/10911. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011127552/113.

(110147041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Gecoter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8354 Garnich, 55, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 163.334.

— STATUTS

L'an deux mil onze, le six septembre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

SODESOFT S.à r.l. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro RC B84.638, avec siège social au 29, Boulevard Marcel Cahen, L-1311 Luxembourg, ici représentée par son gérant Monsieur Pascal Vanspouwen, né le 3 octobre 1971 à Vielsam (B).

(ici représentée par Monsieur Paul DIEDERICH, comptable, demeurant professionnellement au 28, rue de Hobscheid, L-8422 Steinfort

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée en date du 30 août 2011

laquelle procuration restera annexée – après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante, et le notaire instrumentant – aux présentes pour être enregistré avec le présent acte)

laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant - a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le commerce de matériel de construction.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de «GECOTER S. à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de GARNICH.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,00) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mil onze.

Souscription et libération

Les cent parts sociales sont souscrites comme suit:

SODESOFT S.à r.l. 29, boulevard Marcel Cahen, L-1311 Luxembourg,

ici représentée par son gérant Monsieur Pascal Vanspouwen 100 parts sociales

TOTAL: 100 parts sociales

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Déclaration en matière de blanchiment

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droite servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille cinq cent euros (1.500.- euros). A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la partie comparante préqualifiée, représentée comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à un.

2. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Pascal Vanspouwen, né le 3 octobre 1971 à Vielsam (B), demeurant au 25, Montée d'Ernzen, L-7636 Ernzen.

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle du gérant.

3. L'adresse de la société est fixée au 55, rue des 3 Cantons, L-8354 GARNICH.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu le comparants attentif au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DIEDERICH, VANSPOUWEN, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 septembre 2011. Relation: EAC/2011/11794. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur ff. (signé): SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 7 septembre 2011.

Référence de publication: 2011125902/109.

(110145383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Eltrona Imagin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 4-8, rue de l'Acierie.

R.C.S. Luxembourg B 155.438.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 septembre 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011127651/11.

(110147140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

EAPV 3 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 113.717.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127656/10.

(110147055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Algeco/Scotsman Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 867.725.416,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.029.

RECTIFICATIF

Extrait

Faisant référence à l'extrait de la Société déposé le 19 août 2011 avec référence L110135824.05, il apparaît qu'une erreur s'est glissée dans ce dernier.

Madame Nathalie Moreau a transféré la totalité des 147.966 parts sociales de classe B ainsi que la totalité des 113.168 parts sociales préférentielles qu'elle détenait auprès de la Société à Algeco/Scotsman Management S.C.A. («ASM») - au lieu des 83.179 parts préférentielles comme il était spécifié dans le premier extrait.

Il est à noter qu'ASM détient les parts sociales suivantes de la Société:

- Parts sociales de classe A:	6.719.533
- Parts sociales de classe B:	22.618.238
- Parts sociales préférentielles:	5.215.783

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011128483/23.

(110147686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.

Gers Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 155.636.

Les statuts coordonnés suivant n° 62622 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011127687/9.

(110147146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

Newan S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 76.019.

L'an deux mille onze, le deux septembre.

Par-devant Nous, Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Grevenmacher.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée "NEWAN S.A.", ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, Avenue Marie-Thérèse, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 76019,

constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 23 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 690 du 25 septembre 2000,

La séance est ouverte à huit heures (8.00),

sous la présidence de Monsieur Jean Nicolas dit John WEBER, comptable, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, Avenue Marie-Thérèse,

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Guy LANNERS, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, Avenue Marie-Thérèse,

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe HOTTON, employé privé, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, Avenue Marie-Thérèse,

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
3. Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à cette assemblée, qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution
Dissolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide que la société anonyme NEWAN S.A., prénommée, est dissoute par anticipation et entre en liquidation à dater de ce jour; elle n'existe plus que pour la liquidation.

Deuxième résolution
Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs

L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer un liquidateur.

Elle appelle à cette fonction Monsieur Jean Nicolas dit John WEBER, comptable, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, Avenue Marie-Thérèse.

L'assemblée générale extraordinaire confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, notamment ceux mentionnés aux articles 144 à 148 bis inclusivement de la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation d'une nouvelle assemblée générale dans les cas prévus par les articles 145 et 148, alinéa 2 de ladite loi. Il est dispensé de faire inventaire et pourra s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur peut substituer tous tiers dans ses pouvoirs mais seulement pour des objets spéciaux et déterminés.

A moins d'une délégation spéciale du liquidateur, tous les actes engageant la société en liquidation seront signés par le liquidateur, il n'aura pas à justifier vis-à-vis des tiers de ses pouvoirs.

Les associés décideront les émoluments du liquidateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à huit heures trente (8.30).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête,

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. WEBER, G. LANNERS, Ph. HOTTON, C. GOEDERT.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 septembre 2011. Relation: GRE/2011/3151. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 9 septembre 2011.

Me Carlo GOEDERT

Référence de publication: 2011126625/62.

(110145850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Solar Industrial Group Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 149.567.

—

L'an deux mille onze, le vingt-cinq août.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SOLAR INDUSTRIAL GROUP HOLDING S.A., société anonyme ayant son siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B numéro 149.567, constituée suivant acte reçu le 12 novembre 2009 par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2499 du 23 décembre 2009, (ci après la «Société»).

L'assemblée était présidée par Me Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Le président a désigné comme secrétaire Me Karine MASTINU, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

L'assemblée a choisis comme scrutateur Me Florence SCHWARTZ, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

Le président a prié le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cent (100) actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société;
2. Modification de l'article 2 des statuts afin de refléter les décisions prises;

3. Nomination d'un commissaire aux comptes;
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires ont décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé de transférer de siège social de la Société de L8308 Capellen, 75, Parc d'Activités à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 2 des statuts a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de nommer la Fiduciaire Grand-Ducale S.A. ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim (Grand-Duché de Luxembourg) aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'assemblée générale statutaire d'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Duro, K. Mastinu, F. Schwartz, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 août 2011. Relation: LAC/2011/38416. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): T. Benning.

Référence de publication: 2011126062/57.

(110145224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

GE Capital Real Estate Lux GP, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 158.938.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Référence de publication: 2011127692/11.

(110147202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2011.

"Lux-Portfolio" SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 66.907.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 7 septembre 2011, numéro 2011/1856 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 9 septembre 2011, relation: CAP/2011/3393, que l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUX-PORTFOLIO" SICAV ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz, inscrite au RCSL sous le numéro B 66 907, constituée suivant acte reçu par Maître Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 30 octobre 1998, publié au Mémorial C, numéro 883 du 7 décembre 1998, a pris entre autres les résolutions suivantes:

- Le mandat des administrateurs venant à échéance, l'Assemblée a procédé à la nomination des membres suivants au Conseil d'Administration pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en septembre 2012:

- * M. Jean-Claude FINCK, président
- * M. Paul WARINGO, vice-président
- * M. Michel BIREL, administrateur
- * M. Ernest CRAVATTE, administrateur
- * M. Gilbert ERNST, administrateur
- * M. Guy HOFFMANN, administrateur
- * M. Guy ROSSELJONG, administrateur
- * Mme Françoise THOMA, administrateur

- Le mandat du Réviseur d'Entreprises venant à échéance, l'Assemblée a procédé à la nomination du Réviseur d'Entreprises ERNST & YOUNG pour un terme d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en septembre 2012.

Bascharage, le 16 septembre 2011.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2011131134/32.

(110150912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

**Fairfield Capital S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Harbin S.A.).**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.888.

L'an deux mille onze, le neuf août.

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «HARBIN S.A.» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 108888, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 24 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 3 novembre 2005, sous le numéro 1137. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 28 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 25 mai 2011, sous le numéro 1114.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christelle HERMANT-DOMANGE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabelle MARECHAL-GERLAXHE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Nathalie LETT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Changement de dénomination de la Société et modification subséquente de la première phrase de l'article 1 des statuts de la Société comme suit: «Il existe une société anonyme sous la dénomination de «FAIRFIELD CAPITAL S.A.»»

2) Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social de la société qui se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 2.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant;

- de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société, tous concours, prêts, avances ou garanties;

- d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

- enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

3) Changement de la durée de mandat des administrateurs et modification subséquente de l'article 4 des statuts qui se lira dorénavant comme suit: «Art. 4 La société est administrée par un conseil composé de trois aux membres, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté ou celui-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limité à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables. En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

4) Changement de l'année sociale et modification subséquente de l'article 7 des statuts qui se lira comme suit: «Art. 7 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.»

5) Modification de la date statutaire de l'assemblée générale annuelle et modification subséquente du premier alinéa de l'article 8 des statuts qui aura la teneur suivante: «Art.8 § 1 L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mercredi du mois de juin à 10 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

6) Démission des administrateurs actuels de la société, avec décharge

7) Nomination d'un administrateur unique, Monsieur Gerardus van der Horst, pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

8) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de changer la dénomination de la Société et de modifier la première phrase de l'article 1 des statuts de la Société comme suit:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de «FAIRFIELD CAPITAL S.A.»»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier l'article 2 des statuts relatif à l'objet social de la société qui se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 2.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant;

- de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société, tous concours, prêts, avances ou garanties;

- d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée;

- enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de changer la durée du mandat des administrateurs et de modifier l'article 4

des statuts qui se lira dorénavant comme suit:

« **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois aux membres, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté ou celui-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limité à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables. En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de changer l'année sociale et de modifier l'article 7 des statuts qui se lira comme suit:

« **Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.».

Exceptionnellement, l'exercice social ayant commencé le 1^{er} avril 2011 se terminera le 31 décembre 2011.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier la date statutaire de l'assemblée générale annuelle et de modifier le premier alinéa de l'article 8 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 8. § 1.** L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mercredi du mois de juin à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.».

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'accepter la démission des administrateurs actuels de la société et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de nommer un administrateur unique, à savoir Monsieur Gerardus van Der Horst, demeurant au 33 Wilhelminastraat, NL-4793 EV Fijnaart, pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. HERMANT-DOMANGE, I. MARECHAL-GERLAXHE, N. LETT, C. WERSANDT.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 août 2011. Relation: EAC/2011/11208. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. THOMA.

Référence de publication: 2011127148/128.

(110146316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Oase Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 163.317.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le trente et un août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Antonio CIARDO, gérant de sociétés, demeurant au 128 route d'Azemmour, AIN-DIAB-CASABLANCA, Maroc,

ici représenté par Monsieur Damien Mattucci, juriste, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 23 août 2011.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «OASE FINANCE S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés liées, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut acquérir, détenir et exploiter tout bien immobilier situé au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra également à titre accessoire percevoir ou rétribuer des commissions, honoraires, ou toute rémunération sur des opérations d'achat ou de vente de biens mobiliers ou immobiliers, ou encore en relation avec toutes prestations de services, dans la limite des opérations ne nécessitant pas un agrément ou une autorisation spéciale au Grand-Duché de Luxembourg.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), divisé en cent (100) actions, d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Il est expressément prévu que la propriété de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé "usufruitier" et en nue-propriété par un autre actionnaire dénommé "nu-propriétaire".

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits sociaux dans leur ensemble;
- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires;
- droits aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription des actions nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit et de la nue-propriété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention "usufruit"
- en regard du nom du nu-propriétaire de la mention "nue-propriété"

Si les actions sont au porteur:

- les actions démembrées seront déposées auprès d'un tiers séquestre, désigné de commun accord par le nu-propriétaire et l'usufruitier.

Ce tiers séquestre aura la charge de vérifier la correcte application des dispositions relatives aux droits attachés à la qualité de nu-propriétaire et d'usufruitier.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration doit désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mardi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.
- 2.- La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en juin 2012.

Souscription et Libération

Les cent (100) actions sont souscrites par Monsieur Antonio CIARDO, prénommé, en sa qualité d'actionnaire unique.

Ces actions ont été libérées intégralement par un versement en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000, EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

126670

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à un (1) et celui du commissaire à un (1).

Deuxième résolution

Est appelé à la fonction d'administrateur unique:

Monsieur Antonio CIARDO, gérant de sociétés, né à Mons (Belgique), le 17 mars 1956, demeurant au 128 route d'Azemmour, AinDiab-Casablanca, Maroc.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

«H.R.T. Révision S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (RCS, Luxembourg, section B numéro 51 238).

Quatrième résolution

Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. MATTUCCI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} septembre 2011. Relation: EAC/2011/11640. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011126021/159.

(110144927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2011.

Morewin S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 120.436.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue extraordinairement le 13 septembre 2011 à 14.00 heures

Première résolution

L'Assemblée Générale révoque Monsieur Dieter Kundler, Monsieur Wilfried Kundler, Dana Services sarl de leurs fonctions d'administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme les personnes suivantes aux fonctions d'administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2017:

- Monsieur Didier Mc Gaw, avocat à la cour, né le 02 septembre 1962 à Curepipe, Ile Maurice, demeurant au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

- Monsieur Stéphane Lataste, avocat à la cour, né le 14 janvier 1965 à Laval, France, demeurant au 10, rue sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

- Madame Isabelle Pairon, employée privée, née le 28 septembre 1979 à Libramont, Belgique, demeurant au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée générale révoque la Fiduciaire Conseil et Management avec nom commercial F.C.M. de sa fonction de commissaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale nomme L'Alliance Révision Sàrl, RCS Luxembourg B 46 498, avec siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg au fonction de commissaire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'établir le siège social de la Société au 10, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011130907/37.

(110151115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2011.

DCL Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 127.647.

L'an deux mille onze, le vingt-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «DCL INVEST S.A.», ayant son siège social à Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 127.647, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date 3 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1302 du 28 juin 2007. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1285 du 27 juin 2007.

L'assemblée est présidée par Madame Cornelia METTLEN, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pavel VISOTCHI, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie-Line SCHUL, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut acquérir, détenir et exploiter tout bien immobilier situé au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

2. Divers.

B) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

C) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut acquérir, détenir et exploiter tout bien immobilier situé au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé, avec le notaire instrumentant, le présent procès-verbal.

Signé: C. METTLEN, P. VISOTCHI, M.-L. SCHUL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 août 2011. Relation: EAC/2011/10934. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011127065/68.

(110146219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2011.

Cresco Capital Weisseritz Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.012.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 juin 2011

- La démission de Monsieur Alan BOTFIELD de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 20 mai 2011.

- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet rétroactif au 20 mai 2011:

* Monsieur Gerard VAN HUNEN né le 15 septembre 1967 à S'Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 Juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2011128192/18.

(110147688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2011.
